N° 63 février 2019



Bulletin d'information de la mairie de Malves en Minervois

Du menhir ... au château

www.malvesenminervois.fr

Mairie de Malves en Minervois

1 avenue d'Occitanie

Tél 0468771243

Fax 0468771489

Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi et Jeudi:

Matin: 11h - 12h

Après-midi: 17h - 18h

Mercredi:

Matin: 11h - 12h

Vendredi:

Matin: 11h - 12h

Après-midi: 16h -

17h

TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE

Comme évoqué précédemment dans nos colonnes et lors de la cérémonie des vœux, la hausse de la fréquentation du groupe scolaire nécessite la construction de deux salles de classe et l'adaptation de la cantine.

Ce qui n'était qu'un projet commun à notre commune et à celles de Bagnoles et Villarzel, entre maintenant dans sa phase de réalisation et ce, dès les vacances scolaires de février.

Afin de perturber le moins possible l'activité des élèves et enseignants, les entreprises interviendront pendant les vacances.

Le phasage des travaux est prévu comme suit :

- Vacances d'hiver du 25 février au 8 mars pour le terrassement et la construction du mur de soutènement,
- Vacances de printemps du 23 avril au 3 mai pour les fondations,
- Fin Juin et vacances d'été pour la finalisation des travaux.

Une attention toute particulière a été accordée à la sécurité des écoliers et des personnes ayant à intervenir aux abords du chantier. L'accès à ce dernier sera totalement distinct de celui des locaux utilisés par les élèves, les enseignants et le personnel périscolaire.

PROJET DE TERRITOIRE

Le village de Malves accueille en résidence la compagnie « KD Danse » de Montpellier en partenariat avec Carcassonne Agglo et l'association AVEC qui développe la culture sur le territoire de l'agglomération.

La compagnie va proposer diverses rencontres et ateliers du mois d'avril à juin 2019 aux habitants volontaires ainsi qu'aux écoles du RPI et aux associations.

Au terme de ces rencontres auront lieux des manifestations: Balade artistique et spectacle qui se dérouleront les soirées du vendredi 7 et samedi 8 juin 2019.

Vous serez informés ultérieurement de la programmation des différentes rencontres. Les personnes intéressées peuvent se rapprocher du secrétariat de mairie.

Mairie de Malves en Minervois

Depuis le 1^{er} janvier dernier, la collecte de nos déchets a été modifiée par le Covaldem11 afin de simplifier le tri des emballages et d'améliorer le recyclage ainsi que la valorisation des déchets.

TRI DES DECHETS

1 avenue d'Occitanie Vous trouverez les nouvelles consignes de tri sur le site internet de la mairie www.malvesenminervois.fr

Tél 0468771243 De plus le Covaldem11, dans une démarche de proximité des biodéchets, met à notre disposition des composteurs pour la somme 15€ chacun. Il envisage également d'organiser à titre gracieux des campagnes de broyage des végétaux des particuliers.

Fax 0468771489

Vous pouvez prendre contact au 04 68 11 97 00 pour connaître les modalités de mise en œuvre.

CHASSE AUX PESTICIDES

Horaires d'ouverture Depuis le 1^{er} janvier 2019, il est interdit d'acheter, d'utiliser et stocker des pesticides pour le jardinage et le désherbage. La loi « Labbé » avait rendu cette interdiction applicable aux collectivités à compter de 2017.

Vous trouverez conseils et solutions pour jardiner sans pesticide sur le site :

www.jardiner-autrement.fr

Lundi, Mardi et Jeudi:

Les personnes qui ont en leur possession bidons, bouteilles, flacons, sprays et tout autre contenant qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticide, doivent les rapporter en déchèterie. Il convient de les ramener dans la mesure du possible dans leur emballage d'origine.

Matin: 11h - 12h

Il est très important de ne pas les jeter à la poubelle ou dans les canalisations.

Après-midi: 17h -18h

> Respecter ces consignes, c'est agir directement et concrètement en faveur de l'environnement.

Mercredi:

DEBAT NATIONAL

Matin: 11h - 12h

Un cahier de doléances est à disposition des habitants au secrétariat de mairie. Les contributions seront transmises à la commission nationale début mars.

Vendredi: Matin: 11h - 12h

> D'autre part nous vous informons qu'une salle pourra être proposée aux personnes qui souhaiteraient organiser une réunion dans le cadre de cette démarche.

Après-midi: 16h -17h



N° 63 février 2019